



Neuvièmes Rencontres des Grands Sites

"AGRICULTEURS, FORESTIERS ET GRANDS SITES : QUELS PARTENARIATS ? »

PUY DE DOME, 11 ET 12 OCTOBRE 2007



FICHE 1/ENTRETIEN ET AMENAGEMENT D'UN PAYSAGE DE HAUTE VALEUR PATRIMONIALE, QUELS PARTENARIATS AVEC LE MONDE AGRICOLE ?

Les paysages des Grands Sites se transforment en fonction des nouvelles techniques et des nouvelles pratiques agricoles. En 50 ans, les évolutions paysagères ont été radicales : abandon de nombreux sites par une agriculture devenue trop coûteuse, en particulier dans les zones de moyenne montagne et dans les zones de piémont, progression de la friche et fermeture de nombreux espaces, intensification et industrialisation de l'agriculture engendrant souvent restructurations agraires, agrandissement des surfaces et uniformisation des unités paysagères.

Souvent situés dans des territoires frappés par la déprise agricole, les Grands Sites cherchent à préserver ou retrouver les valeurs paysagères qui ont justifié leur classement au titre de la loi du 2 mai 1930.

Les partenariats en place entre les gestionnaires de sites et le monde agricole se fondent sur une démarche patrimoniale et culturelle qui a pour objectif de retrouver des structures paysagères et des pratiques culturelles menacées ou disparues (viticulture dans les Gorges du Tarn, oléiculture à Saint Guilhem le Désert). Cette démarche n'en est pas moins reliée à des enjeux actuels : lutte contre les incendies, préservation de la biodiversité (Gorges du Gardon). Elle doit également s'inscrire dans une réalité économique qui permette le développement des activités agricoles et l'entretien pérenne des espaces et des paysages réhabilités.

Dans le domaine des grandes cultures (Les deux Caps Blanc-Nez, Gris-Nez-), les enjeux et les relations diffèrent : pratiques modernes, évolutions de la politique agricole commune ... Comment valoriser, s'ils existent, les intérêts communs ?

Très connus et très fréquentés, les Grands Sites sont une vitrine des mutations de l'agriculture, positives ou négatives, et de leur impact sur la biodiversité et les paysages. Pour le monde agricole, ne pourraient-ils pas être des lieux d'exemplarité d'une agriculture en phase avec des enjeux environnementaux et paysagers ? Les caractéristiques paysagères d'un site à l'époque où il a été classé, et qui ont justifié sa protection, sont-elles encore présentes ? À quelle(s) conditions agriculteurs et gestionnaires de site peuvent-ils concilier protection de l'espace et valorisation agricole ?

FICHE 2/IDENTITE DE SITE ET PROMOTION DE PRODUITS AGRICOLES

L'image de certains Grands Sites est indissolublement associée à un produit, au point parfois de partager le même nom, comme dans le cas du site de Rocamadour et du fromage de chèvre éponyme "le Rocamadour", ou du Mont Ventoux et du vignoble "Côte du Ventoux".

Pour le consommateur, les labels et à fortiori les appellations d'origine contrôlées, garantissent et renforcent ces liens entre un produit et un terroir d'origine. Cependant, le niveau d'intégration des enjeux paysagers et le lien au paysage sont plus ou moins fort selon les cahiers des charges associés aux labels ou aux AOC. Certains règlements portent surtout sur le processus de transformation du produit alors que d'autres intègrent des pratiques de production qui ont un impact direct sur l'entretien du paysage et la mise en valeur du terroir.

Par ailleurs, les conditions de bonne gestion de l'espace de certains sites passent par la création ou la pérennisation de filières agricoles économiquement viables. C'est ce qui conduit le gestionnaire du site de la Baie de Somme à soutenir activement la création d'une AOC prés-salés permettant de qualifier l'élevage de moutons dont dépend la bonne gestion de la zone côtière. C'est ce qui conduit également des responsables de Grands Sites à commercialiser des produits locaux dans les maisons de site, à les promouvoir auprès des visiteurs ou à valoriser les itinéraires de découverte et les réseaux de vente directe du territoire environnant.

Le renforcement du lien entre le produit et la bonne gestion du paysage auquel il se réfère est essentiel pour les responsables de sites, sous peine de voir la référence à l'image du site n'être qu'un argument commercial vide de contenu, risque réel à une époque où la référence au terroir et aux "beaux paysages" est très généralisée dans la promotion des produits agro-alimentaires.

Un paysage emblématique et de renommée apporte-t-il une valeur ajoutée aux activités agricoles, en valorisant un produit sur place, ou par association d'image entre produit et site ? Comment en faire un atout partagé pour le site et le producteur ? Comment maîtriser l'usage qui est fait de l'image d'un site ?

FICHE 3/ GRANDS SITES ET GESTION DURABLE DES FORETS

La forêt constitue la principale composante paysagère de nombreux Grands Sites. En site protégé, les objectifs, les modes d'aménagement et d'exploitation des forêts, se font, ou devraient se faire, selon des modalités spécifiques et appropriées (choix des essences, conduite du boisement, gestion, politique de coupes, etc.), compatibles avec les objectifs de protection et de préservation de l'identité de ces espaces.

Sur les sites de renommée, fragilisés par une grande fréquentation, cette gestion passe avant tout par une approche paysagère sans laquelle « l'esprit du lieu » pourrait être altéré.

Dans une forêt qui progresse de plus de 40 000 ha par an, définir une stratégie d'action pour concilier enjeux paysagers, gestion des risques naturels d'incendies ou d'inondations valorisation économique de la filière bois et accueil du public est le défi à relever, tant en forêt publique que privée, par les gestionnaires des sites du mont Sainte Odile, du massif du Canigou, du massif Sainte Victoire et de la vallée de la Restonica.

Une gestion durable et multi-partenariale, associant Grand Site, ONF et propriétaires privés est nécessaire.

Minimiser les risques d'incendies, favoriser l'exploitation forestière, accueillir les visiteurs et préserver un précieux patrimoine naturel, tels sont les termes d'une bonne gestion forestière. Dans quelle(s) mesure(s) forestiers et gestionnaires de site trouvent-ils cet équilibre ?